MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour l'administration

MARCHE DE SERVICES

MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE FORMALISÉE

(en application de l'article R2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

Personne publique :

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Conducteur d'opérations

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE

DE SAINT-DENIS

Objet de l'opération

Iles Éparses – Europa (984)

Création d'un mouillage sécurisé

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

COSI 466959

ARTICLE I OBJET DU MARCHE -.....3

I.1 OBJET DU MARCHE..... 3

ARTICLE II CONTENU DE LA MISSION.....3

II.1 OBJET DE LA MISSION 3

II.2 DONNEES D'ENTREES..... 3

II.3 NORMES ET REFERENTIELS..... 3

II.4 LES INVESTIGATIONS MARITIMES..... 4

II.4.1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....4

II.4.2 RECONNAISSANCE DE SITE (LISTE NON EXHAUSTIVE)4

II.5 MOUILLAGE PROVISOIRE 4

II.6 ANALYSE ET CONCEPTION D'UN SYSTEME D'ANCRAGE ET D'AMARRAGE 4

II.7 RAPPORT GENERAL 5

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article I OBJET DU MARCHE -

I.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concerne un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage relatif à l'opération suivante : Iles Éparses - Europa (984) – Création d'un mouillage sécurisé.

Article II CONTENU DE LA MISSION

II.1 OBJET DE LA MISSION

La présente mission doit permettre la création d'un mouillage sécurisé au large d'EUROPA.

Cette étape comprend

- La réalisation d'investigations maritimes nécessaires à la création d'un mouillage sécurisé
- La mise en place d'un mouillage provisoire lors de la réalisation des investigations
- Les etudes de dimensionnement du futur mouillage sécurisé
- La rédaction d'un rapport général

II.2 DONNEES D'ENTREES

Les données d'entrées disponibles fournies au titulaire sont :

- Le programme infrastructure décrivant l'opération
- L'étude de faisabilité réalisée par la société *SEANERGY Marine works and survey*s
- Les exigences attendues pour la rédaction du rapport environnemental
- Surfaces vélique des navires
- Point de mouillage à Europa utilisé avec bathymétrie (source SHOM)

Le titulaire fera une relecture complète de ces données d'entrée et fournira au conducteur d'opérations un rapport d'analyse succinct des principales orientations proposées pour répondre au besoin exprimé.

II.3 NORMES ET REFERENTIELS

Les interventions devront être réalisées conformément aux normes françaises et/ou européenne en vigueur (NF, EN, ISO, DTU maritimes si applicables). Elles devront également respecter les prescriptions préfectorales des TAAF en matière de réglementation maritime ainsi que les normes environnementales.

Les entreprises intervenantes devront se conformer aux dispositions du code du travail maritime relatives aux travaux subaquatiques. Elles devront mettre en œuvre toutes les mesures de prévention nécessaires contre les pollutions.

II.4 LES INVESTIGATIONS MARITIMES

II.4.1 Prescriptions générales

Les investigations maritimes énoncées ci-dessous sont des minimums à réaliser. Elles ne sont pas exhaustives. Tous les moyens humains et matériels nécessaires à leur réalisation sont à la charge du titulaire du présent marché et notamment :

- Les moyens maritimes et les équipages associés
- Les moyens humains et notamment les équipes d'intervention en plongée
- Les différentes autorisations

II.4.2 Reconnaissance de site (liste non exhaustive)

La reconnaissance de site comprendra, à minima, les éléments suivants :

- Établissement d'un état environnemental visuel général
- Relevé du positionnement exact du corps-mort actuel, incluant la ligne d'ancrage et la bouée (ce corps-mort ayant fortement ripé)
- Relevés bathymétriques de la zone de mouillage élargie (1,50 km² minimum)
- Prestations géotechniques sur l'emplacement du mouillage futur, incluant des investigations des sols à réaliser avec scaphandrier. L'équipe d'intervention en plongée devra respecter les critères de sécurité suivants :
 - Nombre suffisant de personnel qualifié (Classe II ou Classe III)
 - Présence d'une réserve de secours
 - Le support nautique d'assistance, à la charge du prestataire, devra être équipé d'un caisson hyperbare

II.5 MOUILLAGE PROVISOIRE

La création d'un mouillage provisoire comprendra principalement

- Enlèvement du mouillage actuel
- Fourniture et mise en place d'un mouillage provisoire (corps morts de 20 tonnes) avec ligne d'ancrage et bouées.

II.6 ANALYSE ET CONCEPTION D'UN SYSTEME D'ANCRAGE ET D'AMARRAGE

L'analyse et la conception du système d'ancrage et d'amarrage a pour objectif

- Le dimensionnement un système d'ancrage, connectant la bouée au fond marin ;
- Le choix d'un système bouée ancrage
- La vérification que ce système bouée-ancrage peut
 - Résister à des conditions météorologiques extrêmes spécifiques au site ;
 - Maintenir le navire en position lors de l'occurrence de conditions météorologiques opérationnelles spécifiques à l'opération de mouillage ;
 - Résister (sans navire connecté) à des conditions météorologiques extrêmes

II.7 RAPPORT GENERAL

Le rapport consignera :

- Les résultats des reconnaissances sur site
- Les résultats des analyses de laboratoire
- Les résultats des modélisations
- Tous les renseignements nécessaires pour répondre à une étude environnementale succincte

Il établira également deux solutions techniques :

- 1ère solution :
 - Maintien du mouillage provisoire, si possible, en :
 - Réutilisant certaines (ou toutes) les pièces du mouillage provisoire
 - Apportant les modifications nécessaires pour pérenniser l'ensemble
- 2ème solution :
- Sur la base des résultats géotechniques et des efforts de résistance requis :
 - Proposition de la meilleure technique à mettre en œuvre
 - Sélection du matériel le plus adéquat (fiches techniques fournies)
 - Description détaillée de la procédure de mise en œuvre

Chaque solution fera l'objet d'une étude de prix détaillée.